

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 2 octobre 2015**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Philippe CALVEZ**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 09/10/2015  
- la transmission au contrôle de légalité le : 08/10/2015  
(accusé de réception du 08/10/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Vacances pour tous - Subventions 2015**

**Le Conseil départemental du Finistère et la ville de Quimper apportent leur soutien aux actions du collectif été qui regroupe les 4 MPT de Quimper. Cette action en faveur des jeunes s'appuie sur le dispositif Vacances Pour Tous (VPT), cofinancé par la Ville de Quimper et le Conseil départemental du Finistère. Pour l'année 2015 et au titre du VPT, la subvention de 24 700 € est attribuée à la structure porteuse du collectif été, la MJC/MPT de Kerfeunteun.**

\*\*\*

Le Collectif Eté des 4 maisons pour tous : les maisons pour tous d'Ergué-Armel et de Penhars, la MJC/MPT de Kerfeunteun, la maison de quartier du Moulin Vert, se propose d'accompagner les jeunes et leurs familles dans la préparation d'un programme d'activités et de loisirs pendant les vacances d'été.

Ce programme d'activités s'appuie sur un dispositif spécifique, Vacances Pour Tous (VPT), cofinancé par la ville de Quimper et le Conseil départemental du Finistère, qui apportent au collectif des quatre maisons pour tous des moyens financiers supplémentaires venant renforcer les dotations globales allouées aux structures et à leurs secteurs jeunesse au titre des politiques ordinaires.

En conséquence, la somme allouée à ce dispositif VPT par la ville et le Conseil départemental (dotations cumulées) s'élève à 24 700 € pour l'année 2015, décomposée comme suit :

- part ville : 4 700 €
- part du conseil départemental du Finistère : 20 000 € (somme qui sera versée par le conseil départemental à la ville).

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à signer la convention triennale 2015-2017 avec le conseil départemental pour le dispositif VPT ;

2 - à verser la subvention de 24 700 euros à la MPT/MJC de Kerfeunteun, au titre de sa mission de coordination du Collectif Été (imputation 6574.7102.710.422) et à signer l'avenant à la convention.

Le maire,

Ludovic JOLIVET